



**Procès Verbal de l'Assemblée Générale
réunie au Sénat le 14 avril 2004**

1.0 - Le président, Monsieur Philippe MARINI ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes et constate que le quorum est atteint pour que l'assemblée générale puisse valablement délibérer.

Il donne ensuite la parole à Monsieur Jean-François DALAISE, Vice-Président Secrétaire Général pour présenter à l'assemblée au nom du Comité de Direction, le rapport moral de l'association concernant l'exercice 2003. Ce rapport est joint au procès-verbal.

* Après la présentation de ce rapport, le Président MARINI ouvre le débat en soulignant :

- La nécessité de poursuivre, comme l'association est en train de le faire, les réflexions et études sur le financement du projet Seine-Nord notamment en tenant compte des nouvelles perspectives ouvertes par les Partenariats Publics-Privés ;
- L'impératif pour VNF et son équipe projet de mener rapidement et efficacement l'ensemble des études techniques ;
- La conclusion qu'il a lui-même tirée d'un entretien avec Monsieur CLÉMENT-GRANDCOURT, Conseiller Général de Seine-Maritime d'accompagner, voire d'anticiper la réalisation de Seine-Nord par la création d'équipements multimodaux tout au long de l'axe.

Monsieur Jacques TRORIAL, Président de l'Association des Ports Français estime que l'association devra particulièrement mettre en évidence le rôle très positif que va jouer Seine-Nord en tant qu'infrastructure terrestre au service du développement du commerce maritime et des trois ports nationaux que sont Dunkerque, Rouen et Le Havre. En ouvrant ainsi une nouvelle porte d'entrée océanique à l'ouest du continent en complément de celles de l'Escaut et du Rhin, Seine-Nord présente de ce fait un intérêt européen majeur.

Monsieur Philippe CLÉMENT-GRANDCOURT estime pour sa part que les dernières et légères réserves qu'éprouvent encore les ports maritimes séquanais à l'égard de Seine-Nord seront définitivement levées dès que l'Oise, de Conflans à Compiègne, aura été entièrement équipée par des terminaux aptes au développement des lignes fluviales conteneurisées.

Monsieur Philippe LEVAUX, Conseiller Économique et Social Européen, trouverait opportun que soit chiffré et publié le nombre d'emplois générés par la construction même de l'ouvrage dont profitera toute la filière régionale en matière de travaux publics.

Monsieur Jean DEHONDT de la CRCI Nord Pas de Calais, estime que la manifestation que l'association envisage de tenir en Belgique devrait associer les autorités et intérêts wallons concernés à côté des flamands.

Monsieur Roland NUNGESSER, Premier Vice Président Délégué, par référence au passé et au passif de l'histoire fluviale, juge utile que le rapport moral souligne plus qu'il ne le fait l'absolue nécessité à conserver un consensus sur la priorité de Seine-Nord de la part de toutes les collectivités territoriales et des divers organismes de promotion.

2.0 - En prolongement de la présentation du rapport moral et de ce premier échange, Monsieur François BORDRY, Président de Voies Navigables de France présente Monsieur Nicolas BOUR Chef de projet et des études sur Seine-Nord.

Le Président BORDRY souligne le caractère très serré du calendrier fixant l'échéance 2007 pour la DUP. L'équipe technique est désormais constituée presque en totalité et au travail. Par ailleurs, V.N.F. est également consciente de l'enjeu constitué par la liste des Quick Start.

La présentation faite par Monsieur BOUR dont l'assemblée a reconnu toute la qualité et l'intérêt est annexée au présent procès verbal.

En conclusion Monsieur le Président MARINI soumet au vote de l'assemblée la délibération n° 1 en vue de l'approbation du rapport moral sur l'exercice 2003. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

3.0 - L'assemblée est provisoirement suspendue pour l'arrivée et l'écoute de Monsieur le Ministre Gilles de ROBIEN à qui le président MARINI adresse ses remerciements à la fois pour sa présence, mais aussi pour ce qu'elle témoigne quant au soutien et convictions réaffirmées de sa part en faveur de Seine-Nord.

Le ministre adresse ensuite aux membres de l'assemblée générale un discours dont le texte est joint à ce procès verbal.

Au cours des échanges qui suivent Monsieur Gilles de ROBIEN soulignera tout le prix qu'il attache à la mise en place et au fonctionnement de l'"Agence de Financement des Infrastructures" dans les mois à venir. Il ajoute que ce sont les assurances données en ce sens par la France auprès des instances européennes qui ont donné une crédibilité à Seine-Escaut en lui permettant ainsi d'être classé comme projet prioritaire européen et, il l'espère pour demain, de figurer dans la liste des "Quick Start". Revenir sur cet arbitrage entraînerait la perte de cette crédibilité, comme celle qui, de manière générale, s'attache aux décisions du CIADT du 18 décembre 2003.

Le président MARINI confirme partager l'opinion du ministre ainsi exprimée. Il estime en effet que la nécessité, urgente et forte, pour le ministère des finances de mettre en œuvre tous les moyens possibles, notamment par cession très large des actifs publics, pour résorber les déséquilibres financiers du pays, ne doit pas aboutir à la remise en cause de

l'arbitrage gouvernemental fait en faveur de la création de l'agence et de ses modalités de financement.

En effet cette dernière apparaît comme un moyen nécessaire et adapté au financement et donc à la réalisation des grandes infrastructures prévues au dernier CIADT dont, naturellement Seine-Nord. L'agence participera de ce fait à la relance très souhaitable de notre économie au travers d'entreprises et d'activités non délocalisables, elles-même génératrices d'autres investissements et d'autres emplois. La Commission des Finances du Sénat a d'ailleurs approuvé et défendu les initiatives prises par son Vice-Président, Jacques OUDIN, qui a été l'auteur de l'amendement de création de l'agence. L'affectation de la "rente autoroutière" au financement de grandes infrastructures permettra de maintenir un niveau significatif d'investissements civils et contribuera, en conformité avec les orientations européennes, au nécessaire rééquilibrage entre dépenses de fonctionnement et dépenses d'investissement.

4.0 - Après le départ du Ministre, l'assemblée générale est reprise pour la présentation des comptes relatifs à l'exercice 2003 et la présentation du budget 2004 par Monsieur Roger SEGUY, Vice-Président Trésorier.

A cette occasion le Président MARINI informe l'assemblée des démarches qui seront entreprises, notamment avec le concours de Monsieur le Ministre Michel DELEBARRE, en vue de sensibiliser en priorité les Conseils Régionaux d'Ile de France et de Picardie à l'intérêt général de confirmer leur soutien et leur adhésion à l'association. De manière anticipée, le président prévoit avec l'accord de l'assemblée générale de réserver un poste pour chacun des représentants de ces deux collectivités tant au Comité de Direction qu'au Bureau.

Du point de vue budgétaire, Monsieur DALAISE confirme que les cotisations sollicitées auprès des trois régions concernées étaient naturellement d'un montant équivalent pour chacune d'entre elles et qu'en 2003 seule la région Ile de France n'avait pas répondu à la sollicitation de l'association.

Passant aux commentaires des comptes 2003 et du budget 2004 annexés à ce procès verbal, le Vice-Président Trésorier souligne la continuité de ces derniers et le caractère sain de la gestion des finances de l'association.

Le Président met ainsi aux voix le quitus pour la gestion ainsi que l'approbation des comptes 2003 et du budget 2004 qui font l'objet des délibérations 2 et 3 lesquelles sont adoptées à l'unanimité.

* Le Président confirme en la matière les délégations de signatures données au Vice-Président Secrétaire Général, Monsieur Jean-François DALAISE pour l'ouverture et le fonctionnement des comptes bancaires de l'association. Il précise également que, conformément aux dispositions de l'article 2 des statuts, le siège administratif de l'association est confirmé à l'adresse du Comité PROVOIDEAU, 8 Rue Saint Florentin - 75001 PARIS.

* Ayant un impératif dont il n'a pu se dégager, le Président MARINI salue l'assistance et demande au Vice-Président Secrétaire Général de bien vouloir présider la fin de la réunion.

- 5.0 - Monsieur DALAISE demande à l'assemblée de bien vouloir renouveler les mandats des administrateurs désignés dans la délibération n° 4 et venus à échéance en tant que membres du Comité de Direction.

Mise aux voix cette délibération est adoptée à l'unanimité.

- 6.0 - Monsieur DALAISE lève la séance en demandant aux membres du Comité de Direction de bien vouloir siéger dans cette composition pour élire les membres du Bureau en application de l'article 13 des statuts.
-